



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 11/03/2022

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE, SE FÉLICITE DE L'ACCORD POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉMUNÉRATION DES DÉDICACES DES AUTEURS ET DES AUTRICES DE BANDE DESSINÉE DANS LES FESTIVALS

Le 11 mars 2021, Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture, avait annoncé la mise en œuvre d'un plan en faveur des auteurs afin de mieux protéger et accompagner les professions créatives dans notre pays. Outre des mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire et sauvegarder le tissu créatif français, ce plan contenait une série de propositions destinées à revaloriser durablement la place des auteurs dans les différents secteurs de la création.

L'une des mesures, spécifique au secteur du livre, prévoyait d'« expérimenter l'instauration d'une rémunération des auteurs de bande dessinée pour les actes de création réalisés dans le cadre de leur participation à des salons et festivals ».

Cette mesure se justifiait par les conditions d'exercice de l'activité de dédicace dans le secteur de la bande dessinée, non rémunérée alors même qu'elle donne lieu à la création d'œuvres par lesquelles les albums acquièrent une valeur nouvelle. Par ailleurs, la présence des auteurs participe au rayonnement des festivals de bande dessinée. Ainsi, tout en promouvant d'autres modes plus collectifs d'échanges avec les publics tels que les rencontres et les ateliers, plusieurs festivals souhaitent dorénavant reconnaître le travail fourni par les auteurs en dehors du temps de la programmation officielle.

Un protocole pour la rémunération des dédicaces des auteurs et des autrices de bande dessinée dans les festivals a ainsi été signé ce jour par la Ministre de la Culture, le Centre National du Livre (CNL), le Syndicat national de l'édition (SNE), le Syndicat des éditeurs alternatifs (SEA), la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA) et par les festivals de bande dessinées investis dès cette première année*.

Il prévoit la mise en œuvre d'une rémunération des séances de dédicaces assorties de la création d'œuvres. L'ensemble des auteurs de bande dessinée exerçant cette activité au cours d'un festival signataire du protocole pourra bénéficier de cette rémunération forfaitaire. Le protocole s'applique à compter de 2022 dans dix festivals de bande dessinée qui bénéficient du double soutien du Centre National du Livre (CNL) et de la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (SOFIA), pour une durée de 3 années. Il prévoit une évaluation au terme des deux premières années d'application et sa possible extension à d'autres festivals de bande dessinée soutenus par l'Etat.

La signature de ce protocole mobilise ainsi l'ensemble de la chaîne du livre et s'inscrit pleinement dans l'action de la Ministre en faveur des auteurs.

** BD à Bastia (Corse) ; Rencontres du 9e art (PACA) ; Rendez-vous de la BD Amiens (Hauts de France) ; Lyon BD festival (Auvergne-Rhône- Alpes) ; Festival Fumetti (Pays de la Loire) ; Formula Bula (Ile-de-France) ; Festival Quai des bulles (Bretagne) ; BD Boum (Centre-Val de Loire) ; Festival BD de Colomiers (Occitanie) ; Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême (Nouvelle-Aquitaine).*

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr